



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 28 septembre 2016
PV 5-2016

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Quorum

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le Président, M. Sébastien Jaquier, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse (M. Dutoit pour le Journal de Cossonay et l'Echo du Gros-de-Vaud) et le public.

39 membres présents, 4 membres absents excusés, 2 membres absents non excusés.

L'Ordre du jour n'ayant subi aucune modification, il est suivi tel que proposé.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'ASSERMENTATION DU 31 MAI 2016 ET DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2016

Le procès-verbal de la séance d'assermentation du 31 mai 2016 n'a suscité aucune remarque et a été accepté à l'unanimité des voix.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2016 n'a suscité aucune remarque et a été accepté à l'unanimité des voix.

3. ASSERMENTATION ET ÉLECTIONS DES COMMISSIONS PERMANENTES (COMPLÉMENT)

3.1. Assermentation

Lors de la séance d'assermentation officielle du 31 mai 2016, quelques conseillères et conseillers n'ont pas pu répondre à l'appel. De fait, le Président, M. Sébastien Jaquier, a le devoir de les assermenter à la première séance de la nouvelle législature. Il s'agit de Mesdames et Messieurs :

- Marie-Hélène BAUMANN
- Dominique BLANC
- Sébastien FABRE
- Marcel GERMANN
- Monique VERLY

Conformément à l'article 9 de la loi cantonale sur les communes, lu préalablement par M. Sébastien Jaquier, Président, Mmes Marie-Hélène BAUMANN, Monique VERLY, MM. Dominique BLANC, Sébastien FABRE et Marcel GERMANN ont prêté serment à tour de rôle.

3.2. Election des commissions permanentes (complément à la séance du 31.5.16)

Lors de la séance d'assermentation du 31 mai 2016, M. Sébastien FABRE a été proposé comme membre pour la **Commission de gestion**. N'étant pas présent, et donc non assermenté à ce moment-là, il n'était pas éligible. Acceptant ce mandat, M. Sébastien FABRE a été élu par acclamation.

La commission permanente de gestion se compose ainsi de Messieurs :

1. David GOY, président
2. Sébastien FABRE
3. René PARRAT
4. Yves TROTTET
5. Pascal BERCHIER

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

4.1 Règlement communal (rappels selon notre courrier du 14 juillet 2016)

Ce règlement fait actuellement l'objet d'une mise à jour – en principe soumis lors de la séance du mois d'octobre – vous sera remis dans sa version définitive dès son approbation. L'ancien règlement ne vous a pas été adressé, mais peut être obtenu à la Maison de commune.

4.2 Dates des prochains CC

Les dates suivantes sont retenues :

- Lundi 31 octobre 2016 à 20h.00 à la Grande salle
- Mercredi 14 décembre 2016 à 20h.00 à la Grande salle

4.3 Aide-mémoire aux autorités vaudoises

L'administration Cantonale Vaudoise a publié récemment un aide-mémoire pour les autorités vaudoises. Ce document donne une bonne vue d'ensemble des autorités et de leur fonctionnement. Je vous invite donc à consulter ce document que vous pouvez télécharger sur le site de l'Etat de Vaud (... attention 221 pages !).

Je remercie au passage le Conseiller Parrat, qui m'a informé de cette publication.

4.4 Résultats votations du 25 septembre 2016 (votations fédérales)

Trois objets fédéraux étaient soumis au peuple le 25 septembre 2016:

1. L'initiative populaire du 6 septembre 2012 "Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte)"
2. L'initiative populaire du 17 décembre 2013 "AVSplus : pour une AVS forte"
3. La loi fédérale du 25 septembre 2015 sur le renseignement (LRens)

Le taux de participation de notre commune s'établit à 50,3%.

Vufflens-la-Ville	National
• Economie verte a été refusée par notre commune à hauteur de 241 NON / 164 OUI (59.5%)	NON 63.6%
• AVS plus a été acceptée à raison de 1 voix prêt 203 OUI / 202 NON (50.1%)	NON 59.4%
• Loi sur le renseignement a été acceptée par 313 OUI / 88 NON (78.1%)	OUI 65.5%

4.5 Votations du 27 novembre 2016 (votations fédérales)

Initiative populaire du 16 novembre 2012 «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative «Sortir du nucléaire») »

4.6 Elections cantonales 2017

- 30 avril 2017 : Grand Conseil et Conseil d'Etat, 1er tour
- 21 mai 2017: Conseil d'Etat, 2e tour

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Ingrid Rossel, Syndique

Réorganisation scolaire Pour mémoire, en été 2015 les communes Venoge rencontraient Madame la Cheffe du département de la DGEO Anne-Catherine Lyon afin de voir s'il y avait une possibilité de revenir sur sa décision 142 bis. Ces communes désiraient avoir un EPS (établissement primaire et secondaire). Madame Lyon lors de cette séance a mandaté les Députés Valérie Induni et Alexandre Berthoud afin de trouver une solution acceptable pour toutes les communes. Après bien des discussions les communes du haut, Cossonay et environ et communes du pied du Jura ainsi que les communes Venoge sont arrivées à un accord qui consiste à une séparation avec une feuille de route. La dissolution pourrait intervenir en plusieurs phases. Le primaire verrait une séparation en 2019, et le secondaire entre 2023 et 2025 pour la fin du processus. Les communes feront un point de la situation en 2020. Et de plus tous les exécutifs de ces communes se sont prononcées favorablement à participer à la futur piscine intercommunale scolaire et publique à Cossonay. Sous réserve de l'approbation écrite de toutes les communes Mme Lyon dans la séance du 18 août 2016 s'est engagée à revenir sur la décision 142 bis.

Projet de la piscine intercommunale sise à Cossonay Le comité de pilotage formé suite à l'intérêt de toutes les communes Asicope et communes du pied du Jura, travaille actuellement sur une formule de répartitions des coûts, la création de statuts et le plan de financement. A terme les différents législatifs des communes Asicope et communes pied du Jura devront se prononcer sur un préavis pour une éventuelle adhésion à cette nouvelle association. Avec ce projet les enfants de notre région pourront apprendre à nager, et les écoles répondront ainsi au programme romand qui prévoit l'apprentissage de la natation, qui rappelons-le peut leur sauver la vie.

Groupe de travail pour les séniors Le 1er BIOV aînés a été distribué au début de l'été à toutes les personnes concernées. Toutes les idées pour un deuxième BIOV seront les bienvenues.

Ajerco Toutes les communes Ajerco ont ratifié à fin juin le changement de quelques articles des statuts. Le plan de développement 2016-2021 qui concerne essentiellement le parascolaire pourra donc entrer en vigueur.

Ecole Vufflens-la-Ville Nous avons à l'instar des années précédentes 6 classes et depuis la rentrée une salle de dégagement. Au total ce sont 119 élèves qui fréquentent notre collège, dont 71 élèves sont de Vufflens et 21 élèves de Vufflens sont enclassés à Mex ou Penthaz.

Cantine Pic et Croc Depuis la rentrée d'août les enfants peuvent être accueillis à midi et l'après-midi dès la sortie de l'école et jusqu'à 17h30. Le succès est au rendez-vous avec 65 enfants inscrits, pour une moyenne de 120 repas, et 30 goûters par semaine.

Séance publique d'information de la Zone Industrielle Le 13 septembre la municipalité a invité la population à une séance publique concernant le développement de la Zone Industrielle. A cette occasion tous les sujets ont été abordés, que ce soit la création de la zone, les aspects juridiques, le rail, les impacts bruits avec des explications de notre acousticien, les projets en cours et les négociations faites par la municipalité avec les entreprises, ainsi que le rapport de la commission du suivi. Une centaine de personnes ont assistés à cette séance. Il semblerait que les habitants aient apprécié d'avoir une vue d'ensemble de la complexité des problèmes de la Zone.

Personnel communal Depuis le 26 août notre employé communal Monsieur Eric Lefebvre est en congé maladie. Nous avons fait appel à une entreprise de nettoyage Colanet pour son remplacement. Dès le 1er septembre notre secrétaire municipale travaille à 100 % en raison de la

surcharge principalement due à toutes les procédures en cours de la ZI et les procédures juridiques. Elle assume actuellement les tâches quotidiennes les plus urgentes, en ayant mis de côté les travaux pouvant être différés. Toutefois ces divers travaux ne peuvent pas être éternellement ajournés d'où la décision de l'employer à 100%. De manière générale, la croissance des tâches administratives est régulière et constante.

Répartition des membres de l'exécutif dans les différents comités directeur des associations intercommunales:

- Olivier Berthoud : Siva-Seva, SAF RC 177, membre de la commission du suivi du PAC Venoge, Président de l'Assemblée Intercommunale Ajerco, membre du comité de pilotage pour la réorganisation scolaire.
- Eric Maeder : membre du comité directeur du SDIS.
- Michel Gruaz : membre du comité directeur AIEV, membre du comité de l'Entente, membre du comité de pilotage pour la réorganisation scolaire.
- Olivier Duperrut : Membre du comité directeur de l'ORPC.
- Ingrid Rossel : Présidente du comité directeur Asicope, Présidente du comité directeur Ajerco, membre du comité de pilotage pour la réorganisation scolaire, Présidente du comité de l'Entente.

Divers postes ne sont pas encore attribués tels que l'ARGDV, la FEM, bureau des Syndics. La répartition se fera aux prochaines assemblées.

M. Olivier Berthoud

Zone industrielle - Initiative populaire Comme cela vous a été indiqué lors de la séance du 15 juin 2016, la Municipalité a été saisie d'une initiative populaire communale qui demande des modifications du Plan Partiel d'Affectation « Plaine de la Venoge ». La Municipalité a constaté que le principe de l'unité de rang, de forme et de matière était respecté. Elle a également procédé à un examen préliminaire, avec l'appui de son avocat, et conclu qu'il n'y avait pas lieu à invalidation de l'initiative. Cet examen préliminaire ne préjuge en rien du résultat des examens plus approfondis de la légalité et de l'opportunité de l'initiative auxquels devront procéder les autorités cantonales, puis le Conseil communal, si le nombre requis de signatures est atteint. Si l'initiative aboutit, elle devra en effet être soumise à l'autorité cantonale, puis cas échéant au Conseil communal, avant d'être soumise au vote populaire. En parallèle, la Municipalité a reçu six correspondances de citoyens demandant une modification du PPA, ainsi que de ne pas délivrer de permis de construire. Compte tenu de la connexité de cette demande avec le contenu de l'initiative populaire, la Municipalité a pris acte de ces correspondances, en précisant qu'une réponse circonstanciée serait adressée aux intervenants une fois la position de l'Etat connue.

Procédures relatives à la Zone Industrielle Deux recours ont été déposés contre le permis de construire délivré à la COOP le 19 août 2016.

M. Eric Maeder

Manifestations

Fête nationale 170 personnes ont participé à la manifestation. Comme chaque année l'apéro et le repas ont été offerts par la Commune. La gym Dames s'est occupée de l'organisation et de la préparation du repas. Merci à la gym Dames pour l'organisation de cette soirée et l'harmonie du Pontet pour les prestations musicales, et merci également au Conseiller René Parrat pour son allocution.

Visite Le 2 août une délégation Municipale s'est rendue au domicile de Madame et Monsieur Ruth et Henri Wehrlé qui ont fêté leurs noces de diamant 60 ans de mariage. Le 22

septembre chez Madame et Monsieur Michelle et Robert Pinard qui eux ont fêté leurs 50 ans de mariage. **Le 15 août** au domicile de Madame Susanne Benvegnin qui fêtait ses 90 ans. Comme le veut la tradition, ils ont tous reçu un cadeau et les meilleurs vœux des autorités.

Sortie des aînés La traditionnelle sortie a eu lieu le 23 août. 89 personnes ont participé. Au programme : Le café croissant a été pris au Lac de Bret, visite du musée Charlie Chaplin' suivi du traditionnel verre de l'amitié. La partie dînatoire s'est déroulée à l'Auberge du Lac des Joncs aux Paccots. Une superbe occasion pour la délégation Municipale de rencontrer nos aînés, une génération de personnes agréables et reconnaissantes.

Le 29 août 16ème marché artisanal Comme d'habitude une centaine d'artisans ont animé le village sous un soleil de plomb. Le nouveau comité a organisé cette manifestation d'une main de maître. La Municipalité remercie ces nouveaux responsables et les encourage à maintenir cette tradition.

Routes

RC 177 Comme vous avez pu le constater la route depuis la grande salle direction Penthaz est fermée à la circulation depuis le 26 septembre pour une durée de 5 semaines afin de permettre la création du giratoire aux Epity. La circulation est détournée par Mex. Vous avez toujours la possibilité de passer par la Route de Martheley. Les travaux du viaduc sur la Venoge et des voies CFF sont en cours, le montage des poutres métalliques de l'ouvrage a débuté et se terminera d'ici la fin de l'année.

Différents travaux préparatoires devront par conséquent être exécutés de nuit entre 23h00 et 6h00 du 10 au 14 octobre, du 24 au 29 octobre (travaux peu bruyants), du 1er au 4 novembre démontage des anciens socles pour les lignes électriques (travaux bruyants).

Travaux routiers Des traitements de fissures à l'aide de mastic d'étanchéité ont été effectués dans le village afin de préserver et de prolonger la durée de vie de nos routes ce qui représente env. 4500 m. linéaires de fissures.

Contrôle radar Après la mise en service de la zone 30 nous avons effectué des mesures de vitesses préventives qui donnent une entière satisfaction.

Emplacement radar	Date	N. Véhicules	Vmax	V85	N véhicules 15-30 km/h	N véhicules 30-35 km/h	N véhicules 35 et + km/h
Gr-Rue → Ecole (visible)	12-19 août	6131	61	32	4780	989	362
Haut Cuvillard (Visible)	22-29 août	10067	70	35	6961	1727	1379

M. Michel Gruaz

Bâtiment Bien que la gestion des bâtiments communaux fasse maintenant partie du dicastère de mon collègue Olivier Duperrut, j'ai suivi les deux affaires déjà en cours avant la répartition des dicastères.

Garderie Suite aux bonnes expériences faites lorsque le quota d'enfants admis était plus élevé que prévu, une adaptation des locaux a été acceptée par l'Ajerc. Les travaux de remplacement d'un

mur par une paroi coulissante ont été réalisés cet été. En outre un rafraîchissement des peintures a été exécuté dans divers locaux à la satisfaction des utilisatrices.

Ancien collègue Une demande urgente nous est parvenue de la doyenne afin qu'un local de dégageement soit mis à disposition des enseignantes qui dispensent des cours d'appui. Ceci se faisait précédemment dans les vestiaires. Nous avons pu satisfaire cette demande légitime en supprimant le local des toilettes filles qui ont été installées dans celui des toilettes garçons. Grâce à la suppression des urinoirs, deux cabines pour les filles et deux pour les garçons sont maintenant à disposition dans ce local. Cinq corps de métier différents sont intervenus. Comme nous avons demandé au moins deux offres par corps de métier et que tout ceci devait se faire durant les vacances, inutile de vous dire que concierge et municipal ont jonglé pour coordonner les travaux.

Remplacement des diverses conduites du chemin de la Cigale Grâce à la compréhension des bordiers et le beau temps, les travaux se déroulent parfaitement même si, comme de coutume, quelques surprises résultant de plans approximatifs ne nous sont pas épargnées. Le forage dirigé entre la partie supérieure du chemin de la Cigale et le chemin de la Rie a été réalisé. Dès mardi prochain les quatre bordiers de la partie supérieure de la Cigale ne pourront plus accéder à leur domicile au moyen de véhicules à 4 roues et ceci durant 3 semaines environ. Nous avons autorisé ces bordiers et leurs visiteurs à parquer sur la droite du chemin Neuf. Les bordiers de ce chemin ont été avisés par écrit. Nous les remercions d'ores et déjà de leur compréhension.

M. Olivier Duperrut

Déchets L'entreprise qui ramasse nos déchets ménagers, papiers, verres et objets encombrants, a changé de raison sociale. Delacuisine Bertrand à Cheseaux a été rachetée par l'entreprise Henry Transports SA et s'appelle, depuis le 01 juillet 2016, Delacuisine Voirie Services SA à Cheseaux. Leur contrat arrivant à échéance, un nouvel appel d'offre sera effectué auprès de cette nouvelle entreprise ainsi que d'autres sociétés, cela permettra de comparer les prix et les prestations pour le ramassage de nos déchets.

Une lettre a été envoyée à toutes les PPE et bâtiments comportant plus de 4 appartements pour une mise en conformité de l'article 7, alinéa 3 du règlement communal. Les bâtiments de plus de 4 logements sont équipés de conteneurs d'un type défini par la Municipalité. Les conteneurs en mauvais état ou non conformes sont retirés après avertissement au contrevenant. Cette mesure est prise afin de ne plus encombrer les conteneurs communaux et faire en sorte qu'ils ne débordent plus sur la chaussée.

Paroisse Dimanche 11 septembre, nous avons eu le plaisir de participer à l'installation du nouveau pasteur de la paroisse de Vufflens-La-Ville, qui regroupe cinq communes. M. Laurent Bader accompagné de son épouse et de leurs enfants habitent la Cure de notre Commune depuis le 1^{er} août 2016. Les autorités des communes de la paroisse et M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, ont fait l'honneur d'être présents au culte d'installation de notre pasteur. Après avoir passé 16 années à la paroisse de Blonay-Saint-Légier, c'est avec plaisir que nous accueillons M. Bader et sa famille dans notre paroisse.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N°11/2016: "MODIFICATION DES ARTICLES 8 ET 23 DES STATUTS DE L'AIEV"

Préavis du Conseil communal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad 'hoc.

Rapport de la Commission

La commission en charge de cette étude et composée de M. Marcel Germann, Président, Mme Monique Verly et M. Patrick Vigouret, a présenté son rapport de façon détaillée. Il figure en annexe du procès-verbal (1).

Discussion

M. F. Passeraub: Les articles modifiés ont-ils une incidence sur la taxation par rapport à l'évacuation des eaux de surface du toit?

M. Marcel Germann: Ce n'est pas le même sujet, la taxation dont vous faites mention concerne l'évacuation des eaux. L'objet de l'étude présentée ici concerne les eaux usées.

M. R. Lambelet: Concernant les statuts-mêmes, il y a quelques 'petites' erreurs qu'il faudrait signaler aux auteurs. Par exemple, à la dernière page, s'agissant du Conseil général de Gollion: cette commune a désormais un Conseil communal.

M. M. Gruaz, Conseiller municipal: Ces statuts datent de 2014. A cette époque, Gollion avait encore un Conseil général.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

Dans sa séance du 28 SEPTEMBRE 2016,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

**Vu le préavis municipal N°11/2016 du 4 JUILLET 2016;
Où le rapport de la Commission permanente de gestion chargée d'étudier cet objet ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

**a décidé
(à l'unanimité des voix, moins 1 abstention)**

- 1. d'accepter la modification des articles 8 et 23 des statuts de l'Association intercommunale des eaux usées de Vufflens-la-Ville (AIEV).**

7. PREAVIS N° 12-2016 : "RÉMUNÉRATION DES AUTORITÉS COMMUNALES POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021"

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission

Le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis et formée de Mme Nadine Frossard Goy, MM. Nicolas Pittet, Quentin Riva, Alain Vienet et Mme Martine Nicollerat (Présidente) est lu par la Présidente, Mme Martine Nicollerat, qui, en préambule, a apporté une correction de forme dans les conclusions du préavis, point 1 (d'approuver le barème ci-dessus fixant le montant des indemnités et vacations du Syndic, des Municipaux, du Président du Conseil communal et des Conseillers communaux (et non municipaux) . Le rapport figure en annexe du procès-verbal (2).

Discussion

La discussion est ouverte.

M. S. Jaquier, Président, met en discussion la proposition de la Municipalité de se retirer pendant les débats.

M. F. Passeraub: Par le passé, la Municipalité se retirait toujours, afin que le Conseil communal puisse s'exprimer plus librement.

M. R. Parrat: Je n'y suis pas favorable, car nous sommes dans un système démocratique et la Municipalité doit être présente pour répondre aux éventuelles questions.

M. S. Jaquier, Président, met la proposition en vote: à la forte majorité (moins 2 non), le Conseil communal souhaite délibérer en présence de la Municipalité.

Mme S. Goldstein: Certaines séances qui concernent des organismes supra-communaux (AIEV, AJERCO, SEVA, SIVA, etc) et auxquelles la Municipalité participe sont rémunérées de façon très variable, voire pas du tout (comme les séances avec le SIVA, par exemple)?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: Ces rémunérations dépendent directement des statuts de chaque association et varient donc fortement. En clair: tout ce qui est communal répond au tarif décidé par le Conseil communal, tout ce qui est inter- ou supra-communal dépend des conditions fixées par les associations.

M. J. Vanderweckene: Sachant que le budget du ménage communal est déficitaire, je suis mal à l'aise par rapport à la réadaptation des rémunérations. C'est une question d'éthique et de bon sens. Je propose que l'on conserve les anciens barèmes fixés pour le Conseil communal.

M. Hervé Bandini: Vue dans son ensemble, la nouvelle adaptation des rémunérations représente une hausse de quel ordre?

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: la hausse serait de 10% environ, on passerait d'environ CHF 138'000.- à CHF 153'000.-.

M. R. Parrat: Je souligne la qualité du rapport de la commission et la remercie d'avoir rappelé clairement le fait que le travail d'une Municipalité exige des compétences toujours plus pointues. Je trouve parfaitement justifié, que les tarifs soient ajustés. En revanche, je ne m'oppose pas à l'idée que les barèmes pour le Conseil communal ne le soient pas.

Mme I. Rossel, Syndique: Le déficit structurel de la commune est surtout lié à la facture sociale et à la péréquation, qui pèsent de plus en plus lourd. Le réajustement des rémunérations des autorités communales ne va pas y changer grand-chose.

M. F. Passeraub: Je suis surpris d'apprendre que les municipaux participant aux séances de certaines associations (pourtant nécessaires) ne soient pas rémunérés. Dans un contexte économique de plus en plus tendu, il faudrait peut-être se restructurer et envisager de fusionner avec d'autres communes.

M. O. Berthoud, Conseiller municipal: Concernant la fusion avec d'autres communes, l'opération n'est pas forcément rentable sur le plan économique. En l'état, ce n'est pas opportun car nous avons une situation financière saine et stable, avec un taux d'impôt plus bas que certaines communes avec lesquelles nous pourrions fusionner (Daillens, Penthaz, Penthalaz). De plus, une fusion entraînerait une diminution de la liberté de décision et d'action.

Adoption du préavis

Après la clôture des débats, le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

Vu le préavis municipal 12/2016 adopté en séance de municipalité du 22 août 2016

Oùï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

(à une forte majorité des membres présents, moins 1 non et 7 abstentions)

- 1. D'approuver le barème fixant le montant des indemnités et vacations du Syndic, des Municipaux, du Président du Conseil communal et des Conseillers communaux.**
- 2. De fixer l'entrée en vigueur de ce barème au 1^{er} juillet 2016.**

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. R. Lambelet: Merci à la Municipalité pour l'installation du 30 km/h. Une question: que signifie la zone orange? Pourquoi y a-t-il encore des patrouilleurs alors que cette zone est désormais aux piétons?

M. E. Maeder, Conseiller municipal: La zone orange n'a qu'une fonction préventive, de sensibilisation. Nous avons pu conserver le passage pour piétons sur la route de Bovon et avec lui les patrouilleurs.

Mme I. Rossel, Syndique: La zone orange a pris la place de l'ancien passage pour piétons, plus autorisé par les autorités cantonales car estimé inadéquat et dangereux. En revanche, nous avons finalement pu maintenir le deuxième passage, d'où le maintien aussi des patrouilleurs.

M. D. Blanc: Pour résumer, juste un rappel: nous avons désormais une zone 30 avec un passage piétons et une priorité de droite non marquée.

Mme M-H Baumann: En janvier 2015 j'ai adressé un courrier à la Municipalité concernant la sécurisation des piétons à la RC 176, à la sortie du village en direction de Villars-Ste-Croix. Qu'en est-il?

M. E. Maeder, Conseiller municipal: Le dossier est dans les tiroirs du canton. Quand la RC 177 sera terminée, le service cantonal des routes traitera la RC 176 et nous consultera certainement.

M. G. de Büren: Dans une zone 30 les véhicules restent prioritaires. Dans une zone 20, ce sont les piétons qui sont prioritaires.

M. R. Parrat: Lors de la séance d'informations à la population sur l'évolution de la Zone industrielle et de la RC 177, il a été fait mention d'une étude éventuelle de créer un P+R à la gare. La Municipalité poursuit-elle cette étude? Concernant Le PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges), la création de la ligne de tram irait de Renens à la Place de l'Europe / Lausanne, et dans un deuxième temps se prolongerait jusqu'à Villars-Ste-Croix. Pour ce qui est des transports publics (TL), le site Bobst sera-t-il bientôt desservi régulièrement? La Municipalité pourrait-elle y réfléchir?

M. M. Gruaz: Nous participons aux réunions organisées par les TL et le site Bobst sera raccordé dans le courant de 2017.

Mme I. Rossel, Syndique: Au sujet du P+R, la Municipalité y travaille.

M. D. Blanc: Cela fait longtemps qu'on en parle à titre informatif, mais le Conseil communal ne participe pas aux discussions. Quand sera-t-il consulté?

Mme I. Rossel, Syndique: Nous ne prenons aucune décision sans consulter le Conseil communal. Concernant ce dossier, nous devons déjà avoir l'aval du Canton qui n'entre pas en matière tant que la RC 177 n'est pas terminée.

M. D. Blanc: Dans un ordre plus général, la Municipalité pourrait-elle annoncer au Conseil les objets à traiter à moyens termes, ce qui permettrait aux membres intéressés par certains sujets de faire l'offre spontanée de participer à une commission d'étude?

M. S. Jaquier, Président: Pour la prochaine séance, deux objets seront soumis au Conseil communal: l'arrêté d'imposition pour 2017 et les compétences municipales. Il n'est pas toujours possible d'annoncer les objets à traiter à l'avance. En revanche, celles et ceux qui sont intéressés à certains sujets en particulier, ils peuvent en faire part au Bureau qui en tiendra compte lorsqu'il s'agira de nommer une commission d'étude.

Mme M-H Baumann: Juste une question: la prochaine séance de Conseil communal se tiendra bel et bien le lundi 31 octobre 2016?

M. S. Jaquier: C'est exact. Nous l'avons déplacée pour raison de vacances scolaires.

M. L. Pichard: Concernant la bibliothèque et grâce au fond culturel, il existe une possibilité de racheter des livres. Où en est-on?

Mme I. Rossel, Syndique: Nous en avons rajouté suite à la demande de Mme J. Bolay, lors de la dernière séance de Conseil, en juin 2016 (ndlr: voir PV du CC 4-16 du 15 juin 2016: "Mme J. Bolay: Je propose d'utiliser une partie du fonds culturel pour l'amélioration de la bibliothèque à hauteur de CHF 1.000.00 par année (20% du fonds) en augmentant le nombre de volumes empruntés à Bibliomédia, c'est-à-dire passer de 150 livres empruntés (= CHF 522.00) à 400 livres empruntés (= CHF 1.152.00) pour un montant de CHF 630.00, les CHF 370.00 restants étant utilisés pour le remplacement ou l'achat de livres"). Nous allons nous renseigner.

M. D. Blanc: La commune de Vufflens-la-Ville accueille un réfugié Tibétain qui souhaite apprendre le français ; en contrepartie, il offre ses services pour effectuer de petits travaux. En cas d'intérêt, il suffit de s'adresser à M. Yves Steinmann ou à moi-même.

CLOTURE

La séance a été levée à 21h20

POINTS EN SUSPENS

Les points à traiter prochainement

Date	N° du Conseil / source	Sujet	Réponse attendue de ...	Echéance
18.02.16	1/16	Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au Postulat René Parrat du 9 décembre 2015 "Zone d'équipement d'utilité publique de Vufflens-la-Ville: une vision globale?" : " la Municipalité déposera d'ici au 31 décembre 2017 un rapport portant sur la vision globale des affaires communales"	Municipalité	Au plus tard le 31.12.2017

- Annexes :
- 1) Rapport de la commission / étude du préavis 11-2016.
 - 2) Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le préavis 12-2016.

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission
**« Modification des articles 8 et 23 des statuts de l'Association
intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville (AIEV) »**

Préavis municipal n° 11/2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de :

- Madame **Monique Verly**
- Monsieur **Patrick Vigouret**
- Monsieur **Marcel Germann** (président)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 11/2016 portant sur la modification des articles 8 et 23 des statuts de l'Association intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville (AIEV) .

La Commission s'est réunie le 6 septembre 2016 pour délibérer sur ce préavis. A cette occasion, elle a rencontré Monsieur Michel Gruaz. La Commission tient à remercier Monsieur Gruaz pour ses explications claires ainsi que pour sa disponibilité.

Les modifications des statuts ont été acceptées par le conseil communal en 2014. La direction générale de l'environnement (DGE) exige 2 modifications mineures, d'où ce préavis.

Dès lors, et après délibération, la Commission propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal n° 11/2016 tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 6 septembre 2016

Monique Verly

Patrick Vigouret

Marcel Germann (président)

The image shows three handwritten signatures in black ink. The top signature is for Monique Verly, the middle one for Patrick Vigouret, and the bottom one for Marcel Germann. The signatures are written in a cursive style.

Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Commission des Finances

Préavis municipal n° 12/2016
Rémunération des autorités communales
pour la législature 2016 - 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- Madame **Nadine Frossard Goy**
- Monsieur **Nicolas Pittet**
- Monsieur **Quentin Riva**
- Monsieur **Alain Vienet**
- Madame **Martine Nicollerat** (présidente)

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 12/2016 portant sur « la rémunération des autorités communales pour la législature 2016 – 2021 ».

Préambule

La Commission s'est réunie une première fois le 5 juillet 2016 à la demande d'une délégation de la Municipalité. Il s'agissait d'une première prise de contact avec les membres de la Commission en vue de la rédaction du préavis municipal.

Le 6 juillet, la Commission a travaillé à la rédaction d'un avis préalable transmis ensuite à la Municipalité. C'est donc sur la base de ce document que la Municipalité a fondé le préavis 12/2016. Ce dernier a été discuté le 12 septembre en présence de Madame Ingrid Rossel (Syndique) et de Monsieur Olivier Berthoud (Municipal des finances). Ces diverses entrevues ont permis à la Commission d'obtenir nombre d'informations claires et détaillées qui ont largement contribué à la rédaction du présent rapport.

Ces discussions préalables ont mis en évidence l'augmentation de la charge de travail (variable selon les différents dicastères, mais dans l'ensemble de l'ordre de 10%) due à la variété des demandes et des attentes du Conseil et de la population. Par ailleurs la complexité croissante des problèmes exige de plus en plus des compétences élevées, ce qui entraîne aussi une augmentation qualitative du travail requis.

Les représentants de la Municipalité ont proposé deux options : une revalorisation ou une réadaptation des rémunérations. C'est cette dernière proposition qui a été retenue dans l'avis préalable donné par la Commission. Et c'est donc une réadaptation que présente le préavis 12/2016.

Commentaires

La Commission tient à préciser les points suivants du rapport.

Page 1

- Les indemnités rémunèrent environ 250 heures annuelles de travail auxquelles s'ajoutent les séances du Conseil et des séances spéciales, telle celle du 13 septembre passé.
- Dans le premier point des vacances, un «dossier particulier» peut être le traitement de recours, de procédures ou les entrevues avec l'acousticien de la commune.
- Au point 4, l'expression «cas échéant» montre que toutes les séances qui concernent des organismes supra-communaux (AIEV, AJERCO, SEVA, etc) ne sont pas rémunérées ! Exemple : celles du Syndicat industriel de Vufflens-la-Ville/Aclens (SIVA)

Pour information quantitative : Madame la Syndique a travaillé environ 730 heures en 2011. L'extrapolation pour 2016 est de l'ordre de 800 heures. L'augmentation est donc de 10 % environ. Pour les Municipaux, la moyenne était de l'ordre de 330 heures en 2011. Elle sera légèrement supérieure à 400 heures en 2016 (extrapolation). L'augmentation est de l'ordre de 20 %. Monsieur Olivier Berthoud y a fortement contribué par les problèmes liés à la zone industrielle

Page 2

- Quelques exemples des attentes relevées dans le premier paragraphe : sont en cours en ce moment deux postulats, une initiative communale, une pétition. De plus, la Municipalité a traité ou traite, entre autres, la question de la zone 30, des patrouilleurs scolaires, du groupe des aînés, sans compter le règlement de conflits entre voisins...

Notons que pour faire face aux difficultés croissantes des problèmes, surtout ceux liés à la zone industrielle, la Municipalité s'est entourée d'autres compétences (acousticien, Commission de suivi lié aux nuisances, aide de spécialiste etc), mesures utiles, mais chronophages...

- En ce qui concerne la réadaptation évoquée au paragraphe 6, la Commission pense que, pour répondre au désir de trouver de nouveaux candidats aux postes de Municipaux dans les années à venir, une réévaluation des rémunérations en cours de législature (d'ici 2 à 3 ans) serait souhaitable. Actuellement, une réduction du temps de travail d'un actif (d'environ 20%) n'est pas vraiment compensée par le tarif horaire proposé.
Par ailleurs, en dehors des rétributions, la Commission pense qu'il pourrait y avoir d'autres pistes à explorer pour améliorer le statut des Municipaux et susciter plus d'intérêt pour ces postes (soutien au début d'une nouvelle législature, cours de formation pris en charge par la commune, etc)

Dernière remarque

La commission tient à préciser que ses discussions se sont concentrées sur la rémunération de la Municipalité dans la mesure où les autres rémunérations semblaient plus marginales, mais néanmoins sensées et justifiées.

Conclusions

La Commission remercie Mme Ingrid Rossel (Syndique) et Monsieur Olivier Berthoud (Municipal des finances) pour leur souhait de collaboration et leur disponibilité.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter le préavis 12/2016 du 28 septembre 2016 en décidant

- d'approuver le barème des rémunérations réadapté
-
- de fixer l'entrée en vigueur de ce barème au 1^{er} juillet 2016.

Nadine Frossard Goy

Nicolas Pittet

Quentin Riva

Alain Vienet

Martine Nicollerat